

RYTHMES SCOLAIRES

Le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire a été publié au journal officiel du 28 juin 2017. Il autorise des adaptations locales à l'organisation de la semaine instaurée par la réforme Peillon que la CGT Educ'Action avait combattue.

Le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire a été publié au journal officiel du 28 juin 2017. Il autorise des adaptations locales à l'organisation de la semaine instaurée par la réforme Peillon que la CGT Educ'Action avait combattue.

Cette adaptation peut consister en la mise en place de la semaine de quatre jours en respectant la durée d'enseignement hebdomadaire de 24 heures, sans que la journée scolaire n'excède six heures d'enseignement et que soit réduit ou augmenté le nombre d'heures de l'année. Un aménagement du calendrier scolaire est possible.

Ce sont les communes qui en font la demande avec consultation du ou des conseils d'écoles mais c'est le directeur d'Académie qui l'autorise *in fine*.

Ce décret, en fait, ne revient pas sur le poids grandissant des communes dans la gestion de l'Éducation Nationale, au contraire. Il suscite de nombreuses interrogations même si beaucoup de parents ou d'enseignants attendent le retour à un mercredi libéré qu'avait supprimé la réforme Peillon.

En dépit de l'investissement des salariés du secteur associatif et de ceux des communes dans les activités péri-éducatives, la précarité des dispositifs, la fragmentation du temps, l'augmentation des taux d'encadrement (plus d'enfants par adulte) n'ont pas permis dans la grande majorité des cas de répondre aux attentes éducatives.

Malgré ce décret tardif un nombre significatif d'écoles ont choisi de revenir à une semaine de 4 jours dès 2017, d'autres s'interrogent pour 2018.

Ces décisions pour 2017 impactent des départements ruraux et urbains : à titre d'exemple cela concerne 60% de la population scolaire du Val d'Oise, 25% des écoles de l'Isère, 77% de celles du Var, 65% en Seine Maritime...

La CGT, lors du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE), a refusé de voter l'avis donnant la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours tout en réaffirmant sa revendication d'abrogation de la réforme Peillon. Ni l'enjeu essentiel de démocratisation du système, ni les revendications des personnels en matière de temps et de conditions de travail ne trouvent de réponse dans les orientations de la politique gouvernementale en matière d'Éducation. Afin de construire l'École de la réussite de tous, la CGT se bat pour sortir d'un modèle « productiviste » et élitiste du système scolaire.

Il faut mettre en débat de manière cohérente l'ensemble des questions qui concernent la vie des jeunes et des familles à l'école et en dehors de l'école. La CGT lutte contre la flexibilité du travail, la précarisation de l'emploi et des conditions de vie et pour une nouvelle étape de la réduction du temps de travail pour tous les salariés.

Cette exigence sociale demande que l'on redonne plus de sens à l'éducation Populaire. Les collectivités locales, soutenues par l'État, doivent apporter les moyens nécessaires au secteur associatif afin que celui-ci construise avec les familles des projets de vie et d'éducation émancipateurs qui doivent être coordonnés avec l'Éducation Nationale.

Il faut mettre fin à la confusion entretenue par la réforme Peillon car le cadre national, gratuit et laïque de l'École Publique doit être garanti et étendu.

Il est donc inacceptable que les collectivités et des associations dont les conventions sont dénoncées mettent fin aux contrats de travail des animateurs recrutés en direct pour assurer les activités périscolaires. D'autant qu'il ne s'agit que d'un déplacement du temps de travail. Nous combattons toute réorganisation autoritaire des conditions de travail.

Enseignants, parents, personnels communaux et personnels associatifs ne peuvent faire les frais d'une décision unilatérale. Il faut au contraire associer tous les acteurs pour répondre au besoin grandissant de politique éducative au service des jeunes et des familles.

Il faut sortir des logiques de marché ou d'appels à projets qui instaurent la précarisation générale des salariés de ce secteur.

La FERC CGT prendra les initiatives qui conviennent pour imposer au niveau local, comme au niveau national, que s'ouvre le débat sur l'avenir du service public d'Éducation Nationale et sur celui de l'Éducation Populaire qui semble avoir été totalement ignoré dans l'ensemble des actes de l'actuel gouvernement.

